

Arrêté du 2 octobre 2013 fixant le calendrier scolaire de l'académie de La Réunion pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017.

N° DSM/2013-11

Le recteur de l'académie de La Réunion,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L521-1 à L521-4 et D521-1 à D521-7;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2010 fixant le calendrier scolaire des années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 ;

Vu l'avis du Conseil de l'éducation nationale, en date du 5 septembre 2013 ;

Vu l'avis de la commission permanente du Conseil régional de La Réunion, en date du 1^{er} octobre 2013 ;

Rectorat

**Division des structures
et des moyens**

Service DSM-1

2013-2014

Affaire suivie par
Geneviève DALLEAU

Téléphone

0262 48 13 46

Fax

0262 48 13 45

Courriel

dsm.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet

www.ac-reunion.f

Arrête :

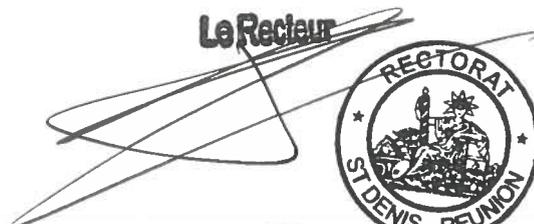
Art. 1^{er} . - Le calendrier scolaire de l'académie de La Réunion est arrêté conformément au tableau annexé, pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017.

Art. 2 . - L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédent la rentrée suivante.

Art. 3. - Le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis le 02 octobre 2013

Le Recteur



Thierry TERRET

CALENDRIER SCOLAIRE
DES ANNEES 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

PERIODES DE VACANCES	ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015	ANNEE SCOLAIRE 2015 - 2016	ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017
Rentrée des enseignants	Jeudi 21 août 2014	Jeudi 20 août 2015	Jeudi 18 août 2016
Rentrée des élèves	Vendredi 22 août 2014	Vendredi 21 août 2015	Vendredi 19 août 2016
Première période de vacances	Samedi 18 octobre 2014 Lundi 3 novembre 2014	Samedi 17 octobre 2015 Lundi 2 novembre 2015	Samedi 15 octobre 2016 Lundi 31 octobre 2016
Deuxième période de vacances <i>Eté austral</i>	Vendredi 19 décembre 2014 Lundi 19 janvier 2015	Samedi 19 décembre 2015 Lundi 18 janvier 2016	Samedi 17 décembre 2016 Lundi 16 janvier 2017
Troisième période de vacances	Samedi 7 mars 2015 Jeudi 19 mars 2015	Samedi 5 mars 2016 Lundi 21 mars 2016	Samedi 4 mars 2017 Lundi 20 mars 2017
Quatrième période de vacances	Jeudi 7 mai 2015 Jeudi 21 mai 2015	Mercredi 4 mai 2016 Jeudi 19 mai 2016	Samedi 6 mai 2017 Jeudi 18 mai 2017
Début de la cinquième période de vacances ⁽¹⁾ <i>Hiver austral</i>	Samedi 4 juillet 2015	Samedi 2 juillet 2016	Samedi 1 ^{er} juillet 2017

(1) Les enseignants appelés à participer aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service du ministre de l'éducation nationale établissant le calendrier de la session, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

NB : Le départ des vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués.